



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°55-23

Objet : Attribution de subventions spécifiques aux associations mornantaises

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28 – dont 26 lors du vote pour l’attribution de la subvention au Comité des Fêtes en raison de 2 non-participations (élus membres du Conseil d’Administration du Comité des Fêtes)

I. LE CONTEXTE

La ville de Mornant accompagne tout au long de l'année la centaine d'associations qui compose le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux, de matériel pour leurs événements, sans oublier l'appui des services de la ville (services vie associative, technique, communication...).

Les communes peuvent également attribuer des subventions financières aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les associations souhaitant obtenir une subvention spécifique dans le cadre de projets envisagés pour l'année 2023 ont donc déposé un dossier auprès du service vie associative.

II. LA PROPOSITION

Association	Avis de la commission	ELUS MEMBRES BUREAU OU CA
Comité des fêtes Lancement de la coupe du monde de rugby	3000 €	Pascale CHAPOT Patricia BONNET-GONNET
FESTIDREAM L'explosiv'festival	4000 €	

La commission *Services à la population*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur les montants présents dans le tableau ci-dessus.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 non-participations lors du vote relatif à l'attribution de subventions spécifiques au Comité des Fêtes et 4 abstentions lors du vote relatif à l'attribution de subventions spécifiques à FESTIDREAM :

- D'**APPROUVER** les subventions spécifiques aux associations détaillées ci-dessus au titre de l'année 2023 ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER